

# REGLEMENT : TRAIL – RANDO DECOUVERTE DE VAUX

L'organisation :

Céline CHAUVOT, éducateur sportif C'byC

Didier CHAUVOT, président de l'association Fitness Vaux

Lydie CHAUVOT, Trésorière secrétaire de l'association Fitness Vaux.

---

## **Art 1** Parcours

1 parcours à travers chemins, forêts et vignes accessible sous forme de Trail ou de randonnée pédestre de 10 km environ. Départ à 9h.

## **Art 2** Participation

Le parcours est ouvert à toute personne âgé de 18 ans et plus, ainsi que les mineurs accompagnés d'un parent ou responsable légal.

## **Art 3** Equipement conseillé

Sac à dos, réserve d'eau, réserve alimentaire (ex: barres énergétiques, gels...), téléphone portable, chaussures adaptées.

## **Art 4** Sécurité du parcours

Les participants s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité. Le parcours sera balisé par des marquages visibles.

Sur les parties des parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

## **Art 6** Assurance

L'organisation souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur propre responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Chaque participant sera sous sa propre responsabilité, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou vol. Il incombe à chaque participant de s'assurer personnellement.

## **Art 7** Ravitaillement

1 ravitaillement solide et liquide sera proposé à l'arrivée.

## **Art 8 Abandons**

En cas d'abandon, le participant doit obligatoirement prévenir un des membres de l'organisation le plus proche ou appeler le N° de téléphone qui lui sera communiqué à la remise du dossard.

## **Art 9 Sécurité**

Des signaleurs seront présents sur les parcours. Tous les concurrents s'engagent à respecter ce règlement par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve.

## **Art 10 Inscriptions**

Le bulletin d'inscription sera retourné par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

- **Céline CHAUVOT, 2 bis place du passeur 89290 Vaux**
- [chauvotceline89290@gmail.com](mailto:chauvotceline89290@gmail.com)

Inscriptions limitées à 75 participants.

Date limite des inscriptions: 27 juin 2017.

Droits d'inscriptions : 2€ règlement sur place ou par chèque à l'ordre de Céline CHAUVOT.

Le prix de l'inscription comprend : L'encadrement technique et le ravitaillement.

## **Art 12 Retrait des dossards**

**Le jour du départ à partir de 8h00 à la Base de loisir de Vaux, Route d'Auxerre, 89290 VAUX**

Le dossard devra être porté de façon visible sur la poitrine ou en ventral durant tout le parcours et rendu à l'arrivée.

## **Art 13 Environnement**

Une attention particulière à la propreté du parcours et au respect de l'environnement sera demandée à l'ensemble des acteurs, coureurs, bénévoles...

Les participants devront conserver avec eux tous leurs emballages.

## **Art 14 Droits à l'image**

Par son engagement, tout participant autorise l'organisation ainsi que ses ayants droits, partenaires, médias à utiliser les images ou vidéos sur lesquelles il pourrait apparaître.

## **Art 15 Cas de force majeure**

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou motif indépendant de la volonté des organisateurs aucun remboursement de frais d'inscriptions ne pourra être effectué et aucune indemnité versée.

**Art 16 Modifications**

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter des modifications au présent règlement.

**Art 17**

L'engagement au Trail – Rando découverte de Vaux implique l'acceptation du présent règlement

**Contact**

Céline CHAUVOT, éducateur sportif C'byC, 06-50-54-02-00

Didier CHAUVOT, président de l'association Fitness Vaux, 06-69-15-29-08